



# Guide du Coordonnateur d'Arrondissement

COMMISSION ELECTORALE  
NATIONALE AUTONOME

# SOMMAIRE

- AVANT LE SCRUTIN
- PENDANT LE SCRUTIN
- APRES LE SCRUTIN

# □ Description du rôle du CA

## Avant le scrutin

Faire la reconnaissance des lieux :

Centres de vote  
Lieux d'entreposage des urnes et isoairs

Réceptionner le matériel électoral


Prendre contact avec les points focaux

Assurer le dépôt de signatures  
des membres de postes de vote

Recueillir les signatures dans le registre de dépôt de signatures

Assurer le colisage du matériel à  
l'usage des postes de vote

Mettre dans chaque urne  
et sceller le matériel électoral prévu  
à l'article **71** du code électoral



L'encre indélébile ;  
La liste électorale du poste de vote ;  
La liste d'émargement ;  
La feuille de dépouillement ;  
Le procès-verbal de déroulement du scrutin ;  
Bloc de bulletins de vote en nombre suffisant ;  
Le registre des votes par procuration ;  
Le registre des votes par dérogation ;  
le cachet d'identification et d'authentification ;  
le cachet de vote ;  
les bâtons de cire en cas de nécessité.

## Pendant le scrutin

Assurer très tôt le jour du scrutin, la répartition des urnes contenant le matériel électoral, poste de vote par poste de vote afin que l'heure d'ouverture du scrutin fixée à 7h soit effectivement respectée.

Rester en contact permanent avec la CENA sur les numéros .....pour d'éventuelles Informations urgents.

Tenir informer le point focal communal de toute situation inattendue au fur et à mesure du déroulement du scrutin .

Etre proactif et régler tout besoin justifié de matériel électoral complémentaire exprimé par un président de poste de vote puis en informer la CENA.

Organiser l'environnement de travail en vue de la réception des urnes scellées provenant des postes de vote dès la fin du scrutin.

## Après Le scrutin



La présente partie établit à titre indicatif, la chronologie des tâches dévolues au Coordonnateur d'Arrondissement (CA) dès la fin des opérations de dépouillement dans les postes de vote.

En effet, le Coordonnateur d'arrondissement joue un rôle déterminant dans le décompte des voix obtenues par chaque parti politique dans tous les postes de vote de l'arrondissement dont il a la charge.

# Chronologie des tâches

ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
<b>1</b>	Réceptionner les urnes scellées contenant entre autres, les plis scellés (enveloppes contenant les feuilles de dépouillement et les procès-verbaux de déroulement du scrutin) en provenance des postes de vote.	
	Casser les scellés posés sur les urnes pour récupérer les plis scellés destinés : <ul style="list-style-type: none"><li>- à la Cour Constitutionnelle ;</li><li>- à la Commission Electorale Nationale Autonome ;</li><li>- au Coordonnateur d'arrondissement, et la liste d'émargement des électeurs.</li></ul>	
	Refermer les urnes, les sceller de nouveau, puis les ranger.	Faire mention des numéros des nouveaux scellés au PV


ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
2	<p>Compter les plis reçus et établir le <b>Procès-Verbal de centralisation des plis scellés</b> en provenance de tous les postes de vote, et recueillir les différentes signatures.</p> <p>En cas de défaut de signature d'un quelconque membre, en faire mention dans la partie «observations» du Procès-verbal.</p>	<p>Il s'agit des trois plis destinés à chacune des institutions CC et CENA qui doivent être rangés dans les cantines réservées à cette fin en attendant la confection du pli contenant le PV de compilation des résultats de l'arrondissement.</p>



ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
3	Ouvrir les plis scellés destinés au coordonnateur d'arrondissement en présence des présidents des postes de vote et des représentants partis politiques en compétition.	
4	Transcrire sans ratures ni surcharges les données des feuilles de dépouillement, poste de vote par poste de vote sur le procès-verbal de compilation des résultats de l'arrondissement.	
5	Faire la sommation des voix obtenues par chaque parti politique, respectivement par centre de vote, par village/quartier de ville et dans tout l'arrondissement.	



ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
6	Faire contrôler les données ainsi compilées par les présidents de postes de vote et les représentants des partis politiques en compétition.	
7	Recueillir les signatures de chaque président de poste de vote et de chaque représentant de parti politique dans les colonnes prévues à cette fin sur le PV de compilation.	

ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
	<p>Confectionner les plis scellés conformément aux dispositions de l'article 104 du CE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cour Constitutionnelle</li><li>- CENA</li><li>- CA</li><li>- Le dernier feuillet du PV de compilation qui doit être affiché sur les lieux de centralisation par le coordonnateur qui en assure la sécurisation pendant 24 heures au moins.</li></ul>	

ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
<p style="font-size: 2em; color: red; font-weight: bold; margin: 0;">9</p>	<p>Etablir les PV de constatation de mise en cantine et ranger dans chaque cantine, en fonction du destinataire, en plus des plis scellés en provenance des postes de vote, les plis scellés contenant les PV de compilation des résultats de l'arrondissement.</p> <p>Mettre dans chaque pli scellé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PV de compilation</li> <li>- Le PV de centralisation</li> <li>- Le PV de mise en cantine</li> </ul>	



ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
<b>10</b>	Fermer les deux cantines au moyen des cadenas de sûreté fournis par la CENA.	

ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
<b>11</b>	Communiquer par téléphone, de façon audible, le résultat obtenu par chaque parti politique au niveau de l'arrondissement sur la plateforme audio phonique de la CENA.	
<b>12</b>	Donner copie du PV de compilation des résultats de l'arrondissement à tous les représentants de partis politiques présents.	

ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
<b>13</b>	Acheminer au siège de la CENA dans les 24h, les cantines cadenassées contenant tous les plis scellés. Déposer à la mairie, les listes d'émargement de tous les postes de l'arrondissement où elles sont consultées sur place par tout électeur requérant pendant huit (08) jours.	

ORDRE DES TÂCHES	DESIGNATION DES TÂCHES	OBSERVATIONS
14	<p>Au siège de la CENA, le Coordonnateur d'arrondissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ remet les cantines aux membres du comité de réception des résultats ;</li> <li>▪ se présente à la salle de transmission des résultats avec le feuillet de son PV de compilation pour vérification de la conformité des données qui y figurent avec celles transmises par téléphone.</li> </ul>	





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

